



3^{èmes} Rencontres Francophones Transport Mobilité

Marne-la-Vallée, du 8 au 10 juillet 2020

Session 14

Sécurité routière : comprendre, évaluer et traiter

Organisateur de la session

Carnis Laurent, IFSTTAR-AME-DEST, laurent.carnis@ifsttar.fr

Numéro spécial de revue projeté

NON

Texte de l'appel à communications

La sécurité constitue une dimension centrale pour assurer les bonnes performances d'un système de transport. Il s'agit d'assurer la mobilité des biens et des personnes. La survenue de l'accident peut être interprétée, dans ce cadre, comme une défaillance importante du système en bloquant totalement ou partiellement son fonctionnement. Ce dysfonctionnement présente des conséquences plus ou moins importantes selon la gravité de l'accident. En matière routière, il peut s'agir de délais de transport supplémentaires (liés à une congestion routière, routes barrées...), des dégâts matériels (véhicules endommagés, infrastructures altérées ou détruites) et des conséquences en termes de dommages corporels (décès, victimes blessés, séquelles et handicaps).

Cette session thématique vise à mieux comprendre le risque routier, de proposer des évaluations de politique publique et la définition de contremesures. Les contributions pourront concerner à la fois le terrain français et européen. Une ouverture vers des terrains à l'international reste possible (sauf pour les pays à bas et moyen niveaux de revenu, qui font l'objet d'une session spécifique). Les contributions peuvent résulter de démarches de terrain ou de contributions à visée plus théorique.

Comprendre, évaluer et traiter, trois perspectives utiles pour comprendre les enjeux et les possibilités d'action en sécurité routière. Les communications pourront utilement s'inspirer la démarche de l'OMS, en inscrivant leur thématique dans l'un des piliers suivants : le management de la sécurité routière, les usagers, les véhicules, le réseau routier ou le post-accident.

Le management de la sécurité questionne les démarches évaluatives, l'organisation institutionnelle, la fabrique des politiques publiques, etc. Le pilier des usagers invite à



s'intéresser aux pratiques, aux comportements de prise ou de régulation des risques au niveau individuel ou collectif. Le piler relatif aux véhicules vise à traiter des politiques de réglementation, de normalisation et des effets liés aux équipements. L'infrastructure routière constitue également un enjeu considérable aux enjeux multiples liés aux pratiques de normalisation, de contrôle, d'entretien, mais aussi d'aménagement urbain et du territoire. Enfin, la gestion des conséquences post-accidents n'est pas le moins important des piliers, puisqu'il s'agit de s'interroger sur la prise en charge des victimes, de leur réhabilitation, des conséquences socioéconomiques pour la victime et la famille, mais également sa réinsertion sociale et économique.

Mots clés

Sécurité routière, Intervention publique, évaluation, facteurs de risque, accidentalité